

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
L'OUTARDE DU BENGALÉ (*Houbaropsis bengalensis*)

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.2.11

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Recommandé pour adoption
- Le Conseil scientifique a recommandé à l'Inde d'envisager d'amender les activités proposées pour y inclure le Népal.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Sous réserve de l'inclusion de la sous-espèce *Houbaropsis bengalensis blandini* dans la proposition d'inscription, le Conseil scientifique a recommandé des activités de conservation appropriées à mettre en œuvre au Cambodge et au Vietnam.
- Des preuves ont été présentées pour soutenir l'inclusion des autres sous-espèces (*Houbaropsis bengalensis blandini*) dans la proposition d'inscription auquel cas des activités de conservation appropriées devraient être mises en œuvre au Cambodge et au Vietnam.
- Le Conseil scientifique a offert son appui à l'Inde pour réviser la proposition en conséquence.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Si la proposition d'inscription n'est pas étendue aux autres sous-espèces (*Houbaropsis bengalensis blandini*), supprimer le texte suivant dans la section Espèce cible :

~~**(Sous) populations cibles potentielles pour l'Action concertée de la CMS :**
Outarde du Bengale *Houbaropsis b. blandini* Delacour, 1928 (Cambodge et anciennement Vietnam)~~